

DEPARTEMENT

49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT

DE SAUMUR

LYS HAUT LAYON

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

Dénomination de rues

Convocation du  
26 octobre 2016

Nombre de conseillers  
en exercice  
97

Conseillers présents  
59

Conformément à l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la commune et transmis à la Sous-préfecture de Saumur le 09.11.2016.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 3 novembre 2016

L'an deux mille seize, le trois du mois de novembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 26 octobre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. ALGOËT, maire de Lys Haut Layon.

Étaient présents: M. ALGOËT, M. ALIANE, Mme BAUDONNIERE, Mme BIMIER, Mme BLET, M. BODIN, M. BOUANGA, Mme BREHERET, M. BRUNET, Mme CADU, M. CHEPTOU, Mme CHEVALIER, Mme CHIRON, M. CHOLLET, Mme COISCAULT, M. COTTENCEAU, M. DALLOZ, M. DEBORDE, Mme DECAËNS, M. DESANLIS, M. DEVANNE, M. DEVAUD, M. FOURNIER, M. FRAPPEREAU, M. FRAPPREAU, M. GABARD, Mme GASTE, M. GAUFRETEAU, Mme GODARD, Mme GRIMAUD, M. GRIMAUD, M. GROLLEAU, M. GUENEAU, Mme HALLOPE, M. HERISSE, M. HUMEAU G., M. HUMEAU R., M. JEANNEAU, Mme JUHEL, M. LEFEVRE, M. LEGEAY, M. MAILLET, M. MANCEAU, Mme MARTINEAU, Mme OLLIVIER, M. ONILLON, M. PIERROIS B., M. PINEAU, M. RABEAU, M. RENOU, Mme REULLIER A, Mme REULLIER MC., Mme SERRIERE, M. SIGOGNE, M. SOURICE, M. THOMAS J., M. THOMAS M., M. TINON, M. TURPAULT.

Étaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir: Mme CHATELLIER, Mme HENRY M. LEFORT, Mme MARTIN, M. PIERROIS M., Mme ROY.

Étaient absent(e)s excusé(e)s: M. ALLARD, M. BOMPAS, M. BONNIN, Mme BOULEAU, M. BUFFARD, Mme CHANDOUINEAU, M. CHAUVIGNE, Mme DEBARD, Mme DINEAU, Mme DUFOUR, Mme FRAPPREAU, Mme FROGER, Mme GABORIT, M. GIRARD, M. HUE, M. JOUIN, M. LAGET, Mme LAURENT, Mme LE BRAS, Mme LEFORT, M. MAHE, M. MORNEAU, Mme PERFETTI, Mme POUPARD, M. REBIAÏ, Mme RICHER, Mme SALAUN, M. SUIRE, M. TAVENEAU, Mme TIJOU, Mme TROISPOIL MICHAUD.

Secrétaire de séance: M. DEVANNE

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il convient de dénommer les rues qui sont en doublons sur la commune de Lys haut Layon,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 64 voix pour et 1 contre décide de procéder à la nomination des rues suivantes :

- St Hilaire du Bois : rue du « Petit Anjou » transformation en la « rue de la pierre taillée »
- Vihiers dans la Zone du Moulin : création de la « rue Lavoisier »
- Vihiers aux Maisons vivre son âge : création de la rue « Emile ROUX »

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le maire de Lys Haut Layon,  
Philippe ALGOËT.

